

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : BENNICIMMO 1

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur **5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité** :

1. Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
2. Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens des sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
3. Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
4. Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
5. Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

BENNICIMMO 1

SCI au Capital de 1 500€

Bât. Le SANT'ANTONIO

190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix

83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

☎ 04 94 37 40 87

RCS Draguignan 795 086 776 - TVA FR76795076776



Travail dans le cadre d'une autorisation du Conseil national des activités privées de sécurité sous le numéro : AUT-083-2119-08-31-20200325676 attribué le 31/08/2020



Travail dans le cadre d'un datacenter hautement sécurisé certifié ISO 27001 par l'AFNOR



Organisation, d'un système de sécurité et de traitement de données, visée par la CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de sécurité en télétravail, visées par la DIRECCTE et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon le 15/03/2021

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : BENNICIMMO 2

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur **5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité** :

6. Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
7. Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens des sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
8. Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
9. Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
10. Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

BENNICIMMO 2
SCI au Capital de 1 500€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 832 905 012 - TVA FR92832905012



Travail dans le cadre d'une autorisation du Conseil national des activités privées de sécurité sous le numéro :
AUT-083-2119-08-31-20200325676
attribué le 31/08/2020



Travail dans le cadre d'un datacenter hautement sécurisé certifié ISO 27001 par l'AFNOR



Organisation, d'un système de sécurité et de traitement de données, visée par la CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de sécurité en télétravail, visées par la DIRECCTE et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon le 15/03/2021

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : BENNICIMMO 3

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur **5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité** :

- 11.** Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
- 12.** Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens de sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
- 13.** Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 14.** Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 15.** Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

BENNICIMMO 3
SCI au Capital de 475 000 €
Bât. Le Sant'Antonio
190 Rue de la Ste Baume. ZA chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ : 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 897 963 773 - TVA FR56897963773



Travail dans le cadre d'une autorisation du Conseil national des activités privées de sécurité sous le numéro : AUT-083-2119-08-31-20200325676 attribué le 31/08/2020



Travail dans le cadre d'un datacenter hautement sécurisé certifié ISO 27001 par l'AFNOR



Organisation, d'un système de sécurité et de traitement de données, visée par la CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de sécurité en télétravail, visées par la DIRECCTE et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon le 15/03/2021

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES)

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur **5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité** :

- 16.** Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
- 17.** Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens de sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
- 18.** Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 19.** Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 20.** Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

VIBEFI

SARL au Capital de 4 000 000 €

Bât. Le SANT'ANTONIO

190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Abx

83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

☎ 04 94 37 40 87

RCS Marseille 503 466 278 • TVA FR12503466278



PROFESSIONNEL
AGRÉÉ PAR LE
C.N.A.P.S.



Travail dans le cadre
d'un datacenter
hautement sécurisé
certifié ISO 27001
par l'AFNOR



Organisation, d'un
système de sécurité
et de traitement de
données, visée par la
CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de
sécurité en télétravail, visées par
la DIRECCTE et déposées au
Greffé du Tribunal de Commerce
de Toulon le 15/03/2021

Travail dans le cadre d'une autorisation du
Conseil national des activités privées de
sécurité sous le numéro :
AUT-083-2119-08-31-20200325676
attribué le 31/08/2020

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : VIBOPTÉAM

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur **5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité** :

- 21.** Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
- 22.** Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens de sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
- 23.** Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 24.** Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 25.** Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

VIBOPTÉAM
SAS au Capital de 10 000€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Alx
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 849 768 478 - TVA FR43849768478



Travail dans le cadre d'une autorisation du Conseil national des activités privées de sécurité sous le numéro :
AUT-083-2119-08-31-20200325676
attribué le 31/08/2020



Travail dans le cadre d'un datacenter hautement sécurisé certifié ISO 27001 par l'AFNOR



Organisation, d'un système de sécurité et de traitement de données, visée par la CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de sécurité en télétravail, visées par la DIRECCTE et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon le 15/03/2021

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : GEGOS

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur **5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité** :

- 26.** Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
- 27.** Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens de sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
- 28.** Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 29.** Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
- 30.** Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

GEGOS
SAS au Capital de 345 000€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix ;
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 91 60 88 55
RCS Marseille 495 079 600 - TVA FR32495079600



Travail dans le cadre d'une autorisation du Conseil national des activités privées de sécurité sous le numéro :
AUT-083-2119-08-31-20200325676
attribué le 31/08/2020



Travail dans le cadre d'un datacenter hautement sécurisé certifié ISO 27001 par l'AFNOR



Organisation, d'un système de sécurité et de traitement de données, visée par la CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de sécurité en télétravail, visées par la DIRECCTE et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon le 15/03/2021

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : ANSWER SÉCURITÉ

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur 5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité :

31. Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
32. Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens de sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
33. Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
34. Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
35. Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

ANSWER SECURITÉ
SAS au Capital de 400 000€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Alx
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 452 827 751 - TVA FR11452827751



Travail dans le cadre d'une autorisation du Conseil national des activités privées de sécurité sous le numéro : AUT-083-2119-08-31-20200325676 attribué le 31/08/2020



Travail dans le cadre d'un datacenter hautement sécurisé certifié ISO 27001 par l'AFNOR



Organisation, d'un système de sécurité et de traitement de données, visée par la CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de sécurité en télétravail, visées par la DIRECCTE et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon le 15/03/2021

Charte éthique des données du groupe VIBEFI : PROCUREAL FORMATION

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Pour suivre au mieux cette réglementation, VIBEFI propose aux signataires de la présente charte de partager une politique de gouvernance de données personnelles basée sur 5 engagements avec comme pilote un DPO mutualisé et comme chef de file la société Answer Sécurité :

36. Conformément à l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à cartographier ses traitements de données personnelles pour réaliser un registre interne spécifique avec des fiches de traitements partagé avec les entreprises du groupe VIBEFI. Cette AIPD a été visée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en mai 2021.
37. Conformément à la **charte de sécurité dans le cadre du télétravail** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à partager avec tous les signataires les moyens de sécurité en travail nomade. Cette charte télétravail a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.
38. Conformément à la **charte archivage** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à ne pas garder les données ad vitam æternam en conciliant le droit à l'oubli au regard du devoir de mémoire. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
39. Conformément à la **charte sécurité** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Lorsque les traitements de données personnelles sont susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à mener une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), pour chacun de ces traitements. Cette charte archivage a été validée par le DPO mutualisé des entreprises Groupe VIBEFI en avril 2021 au titre de l'article 29 du RGPD.
40. Conformément à la **charte informatique** de Answer Sécurité, l'entreprise signataire de la présente charte, s'engage à veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles de leurs droits. Pour ce faire, il est prévu de faciliter la réalisation des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles à faire valoir leur droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Cette charte informatique a été validée par la DIRECCTE en mars 2021.

Nom, prénom du représentant signataire : Vincent BENNICI

Signature et tampon :

PROCUREAL FORMATION

SAS au capital de 10 000€
Bât. Le Sant' Antonio
190 rue de la Ste Baume, ZA chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 898 778 006



Travail dans le cadre d'une autorisation du Conseil national des activités privées de sécurité sous le numéro : AUT-083-2119-08-31-20200325676 attribué le 31/08/2020



Travail dans le cadre d'un datacenter hautement sécurisé certifié ISO 27001 par l'AFNOR



Organisation, d'un système de sécurité et de traitement de données, visée par la CNIL le 04/05/2021



Charte informatique et charte de sécurité en télétravail, visées par la DIRECCTE et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon le 15/03/2021